

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 21 mai 2021

N° 2021-219

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45

Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à

15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28

M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30 Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h

Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45 Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15

MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25 Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30

Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30 M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55

M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30 Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15

M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCINA à partir de 17h10

M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h

M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50

M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30 Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30

M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30

M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16

M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20

M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30

M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15

M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

- M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15 M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
- M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
- partir de 16h05 M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 21 mai 2021	Délibération
ection ressources et ingénierie financière	

Dire

Service dette et partenariat privé

N° 2021-219

BORDEAUX - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 17 logements collectifs locatifs, 88, rue Stéhélin -Emprunts d'un montant total de 2 021 082 euros, des types PLAI, PLUS et Booster, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision -**Autorisation**

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS) et Prêt Booster, d'un montant global de 2 021 082 €, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 17 logements collectifs locatifs (5 PLAI et 12 PLUS), 88, rue Stéhélin à Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations.

VU la décision de financement n° 20163306300179 du 30 décembre 2016 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole.

VU le contrat de prêt n° 120230, lignes 5421807 de 200 654 € (PLAI foncier), 5421806 de 253 740 € (PLAI), 5421805 de 523 210 € (PLUS foncier), 5421804 de 788 478 € (PLUS) et 5421808 de 255 000€ (Prêt Booster), ci-annexé, signé le 4 mars 2021 par la Caisse des dépôts et consignations et par la société anonyme d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT, emprunteur,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande précitée, formulée par la société anonyme d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017 recue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexée à ladite délibération.

DECIDE

Article 1: d'accorder sa garantie à la société anonyme d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 120230, lignes 5421807 de 200 654 € (PLAI foncier), 5421806 de 253 740 € (PLAI), 5421805 de 523 210 € (PLUS foncier), 5421804 de 788 478 € (PLUS) et 5421808 de 255 000 € (Prêt Booster), joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 17 logements collectifs locatifs (5 PLAI et 12 PLUS), 88, rue Stéhélin à Bordeaux, selon les caractéristiques financières des prêts et aux charges et conditions dudit contrat,

<u>Article 2 : d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,</u>

Article 3 : de s'engager au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

<u>Article 4</u>: de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

<u>Article 5</u>: d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie à intervenir avec la société anonyme d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre: Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
	la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	
	Madame Véronique FERREIRA